

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
0413312273

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**OBJET : Aide au financement du projet de création d'un atelier de transformation collectif,
sollicité par le CETA du Pays d'Aubagne.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental a décidé d'aider les structures ayant pour mission le conseil, l'assistance et l'appui technique aux agriculteurs dans la conduite des cultures, de façon à encourager des gains de productivité et l'amélioration constante de techniques de production toujours plus respectueuses de l'environnement.

Le Département a conclu une convention avec la Région, pour la période 2017-2020, qui conformément à l'article 94 de la loi NOTRe autorise les actions en faveur de l'environnement. De plus, le Département pourra intervenir dans le cadre des régimes notifiés : SA 40833 « aides aux services de conseil pour les PME », SA 40957 « aides à la recherche et au développement », SA 40391 « aides à la recherche, au développement et à l'innovation » et SA 40979 « aides aux transferts de connaissance et aux actions d'informations dans le secteur agricole pour la période 2015-2020. ».

Le Centre d'Etudes Techniques Agricoles (CETA) du Pays d'Aubagne (TAG 726) est un collectif d'agriculteurs (association loi 1901) créé en 1994 dans le cadre de la première charte agricole initiée en 1992 par la mairie d'Aubagne puis la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Le CETA s'implique dans l'agriculture par ses conseils techniques mais aussi par ses projets de groupe.

L'agriculture de son territoire est depuis longtemps tournée vers les circuits courts, dans un contexte périurbain favorable à ce mode de commercialisation et le CETA en est un acteur essentiel avec notamment : la création de la marque « les jardins du Pays d'Aubagne » l'espace producteurs sur le marché d'Aubagne, le réseau de vente à la ferme, le magasin de producteurs, les paniers et les AMAP. Pourtant il n'existe aujourd'hui aucun moyen de transformer les produits sur place et l'essentiel des ventes se fait sur du produit brut.

Le CETA d'Aubagne a donc pris l'initiative d'accompagner un projet d'atelier de transformation collectif des produits agricoles issus de pics de production, dans le but de diversifier la gamme des produits proposés par les agriculteurs du territoire, permettre aux consommateurs de trouver des produits hors saisons et locaux, lutter contre le gaspillage alimentaire directement à la source, pleinement en accord avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) métropolitain. A titre d'exemple,

il sera possible de proposer des purées, soupes, jus d'agrumes... durant la période estivale et des coulis de tomates, ratatouilles, confitures,... durant la période hivernale.

Ce projet est totalement novateur car aucun atelier de ce type n'existe à ce jour sur ce territoire.

Toute l'ingénierie de ce projet repose sur le CETA qui accompagne un groupe de producteurs dans l'ensemble des ses démarches : création de l'association, recherche de local, analyse des besoins d'aménagement et d'équipement, étude de marché, gestion de l'atelier, logistique, règlement d'utilisation, budget prévisionnel de fonctionnement...

A ce jour, le groupe de producteurs s'est constitué en association qui s'appelle l'Atelier de Transformation Collectif (ATC) et qui compte 16 membres. L'atelier s'est petit à petit équipé de tous les matériels nécessaires (autoclave, passoire/raffineuse, marmite/cuiseur, capsuleuse, petits matériels en inox...) et sera opérationnel dans les prochains mois. Les producteurs adhérents de l'association seront prioritaires pour l'utilisation de cet outil qui pourra tout de même bénéficier à tous les agriculteurs locaux.

Tout comme le point de vente collectif, cet atelier de transformation sera autonome financièrement et facturera ses prestations. Les agriculteurs payeront en effet une somme sur chaque pot transformé. Des tarifs dégressifs seront appliqué avec notamment des tarifs avantageux pour les adhérents de la marque « Les jardins du Pays d'Aubagne ».

D'après les premières estimations, les apports en fruits et légumes à transformer seraient de 31 tonnes par an. Ce chiffre prévisionnel correspond uniquement aux producteurs présents au début de la démarche.

L'Atelier de Transformation Collectif qui est un nouvel outil au service de l'agriculture locale et de l'approvisionnement de proximité, sera donc à ce titre un des piliers du PAT métropolitain. Il s'inscrit parfaitement dans cette démarche stratégique d'alimentation locale, au même titre que le magasin « Chez les producteurs », dont il est une suite logique.

La subvention sollicitée de 10 000 € représente 61,5% du budget et concerne l'animation et les études relatives au projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL